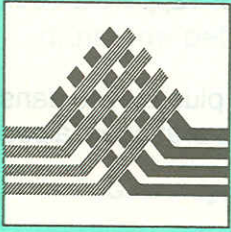


# Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Salaires et Conventions salariales

Numéro 269 - 19 mars 1992

## LES GAINS DES SALARIÉS DANS LES PETITS ÉTABLISSEMENTS EN OCTOBRE 1990

**Les salariés  
des établissements  
de moins de 11 salariés  
ont travaillé davantage  
et gagné en moyenne  
7% de moins  
que les salariés  
des établissements  
plus importants.**

Les salariés des petits établissements ont travaillé en moyenne 39,6 heures par semaine et ont perçu en octobre 1990 un gain brut mensuel de 9 138 F. Ceux des établissements de plus de 10 salariés ont gagné 9 822 F et ont eu une durée hebdomadaire de travail de 39,0 heures<sup>(1)</sup>.

Avec 16 294 F par mois, les cadres ont des gains nettement inférieurs à ceux des cadres des établissements de plus de 10 salariés (20 124 F). Par contre les autres catégories ont des gains assez proches.

(1) - Source pour les établissements de plus de 10 salariés :  
- Enquête ACEMO - salaires d'octobre 1990 pour la durée.  
- Enquête ACEMO - gains d'octobre 1990 pour les gains.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE  
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

## Une durée hebdomadaire du travail de 39,6 heures.

La durée hebdomadaire effective du travail s'établissait en moyenne à 39,6 heures en octobre 1990 dans les petits établissements contre 39,0 heures dans les établissements de plus de 10 salariés. Comme chez ces derniers, les ouvriers (39,9 heures) y travaillaient un peu plus longtemps que les employés (39,5 heures). Ces chiffres demeurent stables par rapport à ceux d'octobre 1989.

Contrairement aux établissements plus importants où la durée du travail est plus élevée dans le tertiaire (39,1 heures) que dans l'industrie (38,9 heures), les petits établissements pratiquent à peu près la même durée du travail dans ces deux grands secteurs (39,6 heures).

Tableau 1

### Durée hebdomadaire du travail effective des salariés en octobre 1990

En heures

	Établissements de 10 salariés et moins			Établissements de plus de 10 salariés		
	Ouvriers	Autres	Ensemble	Ouvriers	Autres	Ensemble
Industrie, non compris le bâtiment.....	39,6	39,2	39,4	38,8	38,6	38,7
Industrie, y compris le bâtiment.....	39,8	39,2	39,6	38,9	38,7	38,9
Tertiaire.....	40,1	39,5	39,6	39,6	39,0	39,1
Ensemble.....	39,9	39,5	39,6	39,1	38,9	39,0

## Des écarts de gains entre hommes et femmes plus faibles dans les petits établissements.

Les écarts de salaire selon le sexe sont sensibles; ils sont cependant plus modérés que dans les établissements de plus de 10 salariés. Les hommes gagnent en moyenne 23% de plus que les femmes dans les petits établissements et 29% dans les établissements plus importants (voir encadré page suivante). L'écart entre salaires masculins et féminins s'observe dans toutes les catégories professionnelles, mais c'est chez les cadres qu'il est le plus marqué.

## Des gains mensuels plus faibles.

Le gain brut mensuel moyen dans les petits établissements s'établit à 9 138 F en octobre 1990, contre 9 822 F<sup>(2)</sup> dans les établissements de plus de 10 salariés, soit une différence en moins de 7%. Cette différence est forte chez les cadres (16 294 F contre 20 124 F, soit - 19%), moindre chez les employés (7 449 F contre 8 016 F, soit - 7%) et chez les techniciens, agents de maîtrise (10 568 F contre 11 051 F, soit - 4%), et très faible chez les ouvriers (7 362 F contre 7 501 F, soit - 2%).

(2) - Les gains présentés ici recouvrent la même notion dans les deux enquêtes à savoir : gains bruts, primes mensuelles incluses et autres primes ou primes à caractère de remboursement de frais exclus. Les gains des travailleurs à temps partiel sont intégrés au prorata de leur durée. En revanche, l'exclusion des cadres dirigeants qui n'a pas de raison d'être dans une petite unité n'est pas reprise dans l'enquête ACEMO-petits établissements et ceux-ci sont intégrés dans les cadres.

### ENQUÊTE ACEMO AUPRÈS DES PETITS ÉTABLISSEMENTS

L'enquête annuelle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre dans les petits établissements a été réalisée pour la première fois en octobre 1989. Elle remplace l'enquête ACEMO-artisanat qui était lancée, elle aussi, au mois d'octobre depuis 1981.

Comme toutes les enquêtes ACEMO, il s'agit d'une enquête effectuée par voie postale auprès des établissements.

L'échantillon compte 95 000 établissements, employant entre 1 et 10 salariés tirés dans le fichier SIREN. Les activités retenues sont celles du champ ACEMO. Le taux de sondage était ainsi de 1/10<sup>e</sup>.

Les résultats sur la durée du travail et les gains mensuels des salariés sont présentés ici. Les autres données seront publiées dans les Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi :

- structure des emplois;
- proportion de travailleurs à temps partiel;
- proportion de main-d'oeuvre étrangère;
- proportion de salariés sous contrat à durée déterminée;
- structure par âge de la population salariée;
- recours à l'intérim.

Une méthodologie détaillée et un fac-similé du questionnaire figureront également dans cette publication.

L'éventail des gains est donc plus resserré dans les petits établissements : les cadres gagnent en moyenne 2,2 fois plus que les ouvriers, contre 2,7 dans les établissements plus importants. Il est certain que la notion de cadre ne recouvre pas la même réalité dans une grande entreprise et dans une petite unité.

Tableau 2

Gain moyen par sexe et catégorie professionnelle dans les petits établissements, en octobre 1990

En Francs

Catégories	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers.....	7 516	6 414	7 362
Employés.....	8 029	7 199	7 449
Agents de maîtrise.....	10 954	9 957	10 568
Cadres.....	17 102	13 872	16 294
<b>Ensemble.....</b>	<b>9 868</b>	<b>7 998</b>	<b>9 138</b>

Le tableau 3 permet de situer les gains moyens des salariés des petits établissements dans le tissu économique. Plus les établissements sont importants, plus les salaires moyens y sont élevés. Ce tableau permet aussi de distinguer deux sous-groupes au sein des salariés des petites unités :

- les ouvriers et les techniciens, agents de maîtrise qui connaissent des rémunérations très proches de celles versées dans les établissements de 11 à 49 salariés;

- les employés et surtout les cadres qui ont des salaires inférieurs à ceux versés dans les établissements plus importants.

### Gains et effets de structure

Le gain mensuel moyen est une notion composite : elle fait la moyenne des gains des personnes présentes au moment de l'enquête. La comparaison des gains moyens entre deux catégories d'établissements ou entre deux dates traduit à la fois l'écart des rémunérations individuelles pour chaque poste de travail comparable mais aussi l'écart dû à une structure différente de ces postes : ce deuxième effet est ce que l'on appelle « l'effet de structure ». Par exemple, un établissement qui emploie plus d'ouvriers et moins de cadres qu'un autre, aura un gain moyen plus faible même si chacun est aussi bien payé dans l'un et l'autre établissement.

De même, entre deux dates, le remplacement d'actifs âgés par des jeunes débutants contribue à faire baisser le gain moyen.

L'effet de structure explique une bonne part de l'écart de gain moyen constaté entre hommes et femmes. Par exemple si la répartition des femmes par catégorie était identique à celle des hommes, l'écart entre les salaires masculins et féminins déterminerait de 7 points (16%)

Si cet écart est plus faible dans les petits établissements, c'est en grande partie parce que les employés (à majorité féminine) y sont deux fois plus nombreux. Il n'en reste pas moins que pour les catégories à prédominance masculine (cadres et ouvriers), l'écart des gains entre les hommes et les femmes y est plus faible.

Tableau 3

Gain moyen par catégorie professionnelle et par taille d'établissement, en octobre 1990

En Francs

Catégories	De 1 à 10 salariés	De 11 à 49 salariés	De 50 à 199 salariés	De 200 à 499 salariés	500 salariés et plus
Ouvriers.....	7 362	7 298	7 208	7 525	8 418
Employés.....	7 449	7 781	7 863	8 075	8 708
Agents de maîtrise.....	10 568	10 433	10 890	11 237	11 714
Cadres.....	16 294	19 882	20 011	20 313	20 552
<b>Ensemble.....</b>	<b>9 138</b>	<b>9 432</b>	<b>9 462</b>	<b>9 895</b>	<b>11 041</b>

Tableau 4 - Gain moyen mensuel en octobre 1990, par catégorie professionnelle et par activité économique dans les petits établissements

En Francs

Activités économiques NAP 40	Ouvriers	Employés	Agents de maîtrise, Techniciens	Cadres <sup>(1)</sup>	Ensemble
02 Industrie de la viande et du lait.....	7 107	7 102	ns	ns	8 478
03 Industrie des autres produits alimentaires.....	7 499	6 355	11 172	14 650	7 607
08 Minerais, métaux et demi-produits non ferreux.....	ns	ns	ns	ns	ns
09 Production de matériaux de construction et minéraux divers..	7 475	7 259	11 282	14 323	8 467
10 Industrie du verre.....	8 032	ns	ns	ns	9 824
11 Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques.....	6 751	7 664	ns	ns	9 737
12 Parachimie et industrie pharmaceutique.....	7 188	7 381	ns	ns	10 684
13 Fonderie et travail des métaux.....	8 179	8 254	12 005	17 195	9 980
14 Construction mécanique.....	7 856	7 843	11 013	17 382	9 833
15 Construction électrique et électronique.....	7 354	7 793	9 759	17 187	10 418
16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre.....	7 024	ns	ns	ns	8 518
17 Construction navale et aéronautique, armement.....	7 935	ns	ns	ns	10 051
18 Industrie textile et habillement.....	6 614	7 856	11 582	16 709	8 942
19 Industrie du cuir et de la chaussure.....	6 620	7 183	ns	ns	8 718
20 Bois, meubles, industries diverses.....	7 107	7 429	10 444	15 042	8 475
21 Industrie du papier et du carton.....	6 985	ns	ns	ns	10 400
22 Imprimerie, presse, édition.....	8 506	8 587	11 891	18 144	11 210
23 Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques.....	6 777	7 306	ns	17 443	9 454
24 Bâtiment, génie civil et agricole.....	7 379	7 385	10 168	14 190	8 164
25 Commerce de gros alimentaire.....	7 299	7 488	10 425	16 650	9 457
26 Commerce de gros non alimentaire.....	7 520	8 044	11 348	19 098	11 619
27 Commerce de détail alimentaire.....	7 148	6 557	9 527	13 263	7 614
28 Commerce de détail non alimentaire.....	7 069	7 259	10 158	13 967	8 961
29 Réparation et commerce de l'automobile.....	7 376	7 164	10 573	13 357	8 498
30 Hôtels, cafés, restaurants.....	7 142	7 373	10 979	12 368	7 941
31 Transports.....	7 874	7 505	10 039	14 835	8 940
33 Services marchands rendus principalement aux entreprises...	7 392	7 978	10 668	19 493	11 340
36 Assurances.....	ns	7 859	ns	ns	10 262
37 Organismes financiers.....	ns	7 918	9 752	21 343	12 681
<b>Ensemble des activités.....</b>	<b>7 362</b>	<b>7 449</b>	<b>10 568</b>	<b>16 294</b>	<b>9 138</b>

(1) : Y compris les Chefs d'entreprises salariés.  
ns : Non significatif.

**PREMIÈRES INFORMATIONS** – ISSN 0298-430 X  
 Directeur de la Publication : Paul KOEPP.  
 Rédaction : SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE,  
 Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.  
 Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 73 42.

**TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :**  
**Premières Informations (50 numéros par an). 500F**  
 L'abonnement part du premier numéro de l'année.  
**A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.**  
 Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.